



Enquête sur la mise en marché de la pomme au Québec, récolte 2020

Juin 2021

Madame,
Monsieur,

Votre entreprise est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur la mise en marché de la pomme au Québec, récolte 2020* menée par l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec). L'objectif de cette enquête annuelle est de produire des indicateurs pour suivre l'évolution de votre secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, votre participation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire ci-joint et de nous le retourner par la poste dans l'enveloppe-réponse affranchie ou par télécopieur avant le **12 juillet**. Après cette date, Statistique Québec communiquera avec vous par téléphone pour recueillir vos renseignements.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec Statistique Québec dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous les onglets « Enquêtes » et « Statistiques et publications ».

Afin d'éviter le doublement des enquêtes, Statistique Québec a conclu une entente de partage de renseignements avec Statistique Canada. La Loi sur la statistique fédérale renferme les mêmes dispositions que la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec relativement à la protection des renseignements confidentiels que vous fournirez, c'est-à-dire qu'ils seront gardés **confidentiels** et ne seront utilisés qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Daniel Florea

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire et de transmettre les renseignements selon la forme et dans le délai prescrits.